



Problème avec un fournisseur

Par **Smallflower**, le **09/04/2008** à **15:04**

Bonjour,

Un ami a acheté une marchandise à un fournisseur, il lui a envoyé un bon de commande pour la réserver. Cette marchandise était destinée à son client qui devait enlever la marchandise.

Son client a tardé à venir chercher la marchandise (9 mois !), mais il l'avait payée d'avance. Mon ami n'a pas reçu de facture de la part de son fournisseur, donc il ne l'avait pas encore payée, mais celui-ci lui a gardé la marchandise avec son bon de commande pour preuve.

Aujourd'hui, son client veut récupérer la marchandise, or celle-ci a été revendue.

Qui a tort, qui a raison, mon ami peut-il invoquer sa priorité avec son bon de commande, son client peut-il l'attaquer (sachant que, bien sûr, il va lui rembourser la somme perçue), ou bien mon ami peut-il attaquer son fournisseur qui n'avait pas le droit de revendre la marchandise ?

Merci pour vos réponses.

Smallflower